

EMPLOIS FONCTIONNELS

Catégorie A

EMPLOIS ADMINISTRATIFS DE DIRECTION (D.G.S.)

- Décret n°87-1101 du 30 décembre 1987 portant dispositions statutaires particulières à certains emplois administratifs de direction des collectivités territoriales et des établissements publics locaux assimilés
- Décret n°87-1102 du 30 décembre 1987 relatif à l'échelonnement indiciaire de certains emplois administratifs de direction des collectivités territoriales et des établissements publics locaux assimilés

D.G.S. des communes de 2 000 à 10 000 habitants

ECHELONS	1	2	3	4	5	6	7	8	9
Indices Bruts (IB)	485	528	567	612	657	701	745	792	832
Indices Majorés (IM)	425	457	485	519	553	587	621	656	687
Durée	1 an	1A 3M	1A 3M	1A 9M	1A 9M	1A 9M	2 ans	2A 3M	

D.G.S. des communes, des établissements publics locaux à fiscalité propre ou assimilés à des communes de 10 000 à 20 000 habitants

ECHELONS	1	2	3	4	5	6	7	8	9
Indices Bruts (IB)	631	683	732	782	832	883	932	977	996
Indices Majorés (IM)	534	573	610	649	687	725	763	797	812
Durée	1 an	1A 3M	1A 3M	1A 9M	1A 9M	1A 9M	2 ans	2A 3M	

D.G.S. des communes, des établissements publics locaux à fiscalité propre ou assimilés à des communes de 20 000 à 40 000 habitants

ECHELONS	1	2	3	4	5	6	7	8	9
Indices Bruts (IB)	661	711	758	802	851	901	953	996	1027
Indices Majorés (IM)	557	595	630	664	701	739	778	812	835
Durée	1 an	1A 3M	1A 3M	1A 9M	1A 9M	1A 9M	2 ans	2A 3M	

<u>D.G.S. des communes, des établissements publics locaux à fiscalité propre ou assimilés à des communes de 40 000 à 80 000 habitants</u>

ECHELONS	1	2	3	4	5	6	7	8	9
Indices Bruts (IB)	706	745	786	831	877	921	966	1027	HEA
Indices Majorés (IM)	591	621	652	686	721	755	788	835	-
Durée	1 an	1A 6M	1A 6M	2 ans	2 ans	2 ans	3 ans	3 ans	

La hors échelle A (HEA) est accessible après 3 ans d'ancienneté dans le 8ème échelon. La HEA comporte 3 chevrons. Les traitements afférents à chaque chevron sont attribués après un an de perception effective du traitement correspondant au chevron immédiatement inférieur

D.G.S. des communes, des établissements publics locaux à fiscalité propre ou assimilés à des communes de 80 000 à 150 000 habitants

ECHELONS	1	2	3	4	5	6	7	8	9
Indices Bruts (IB)	817	847	877	911	947	981	1012	HEA	HEB
Indices Majorés (IM)	675	698	721	747	774	800	823	ı	ı
Durée	1 an	1A 6M	1A 6M	2 ans	2 ans	2 ans	3 ans	3 ans	

La hors échelle A (HEA) est accessible après 3 ans d'ancienneté dans le 7ème échelon et la hors échelle B (HEB) après 3 ans d'ancienneté dans la HEA. Les hors échelles A et B comportent 3 chevrons. Les traitements afférents à chaque chevron sont attribués après un an de perception effective du traitement correspondant au chevron immédiatement inférieur.

D.G.S. des communes, des établissements publics locaux à fiscalité propre ou assimilés à des communes de 150 000 à 400 000 habitants

ECHELONS	1	2	3	4	5	6	7	8
Indices Bruts (IB)	898	921	953	981	1012	HEA	HEB	HEC
Indices Majorés (IM)	736	755	778	800	823	-	-	-
Durée	1 an	1A 6M	1A 6M	2 ans	2 ans	3 ans	3 ans	

La hors échelle A (HEA) est accessible après 2 ans d'ancienneté dans le 5ème échelon, la hors échelle B (HEB) après 3 ans d'ancienneté dans la hors échelle A et la hors échelle C (HEC) après 3 ans d'ancienneté dans la hors échelle B. Les hors échelles A, B et C comportent 3 chevrons. Les traitements afférents à chaque chevron sont attribués après un an de perception effective du traitement correspondant au chevron immédiatement inférieur.

D.G.S. des communes de plus de 400 000 habitants

D.G.S. des métropoles, des communautés urbaines et d'agglomération assimilées à des communes de plus de 400 000 habitants

D.G.S. d'un C.D.G. assimilé à une commune de plus de 400 000 habitants

ECHELONS	1	2	3	4	5
Indices Bruts (IB)	1012	HEA	HEB	HEC	HED
Indices Majorés (IM)	823	-	-	-	-
Durée	1 an	3 ans	3 ans	3 ans	

La hors échelle A (HEA) est accessible après 1 an d'ancienneté dans le 1er échelon. Les hors échelles B, C et D sont accessibles respectivement après 3 ans d'ancienneté dans l'échelle précédente. Les hors échelles A, B, C et D comportent 3 chevrons. Les traitements afférents à chaque chevron sont attribués après un an de perception effective du traitement correspondant au chevron immédiatement inférieur.

D.G.S. des autres établissements publics locaux assimilés à des communes de plus de 400 000 habitants

ECHELONS	1	2	3	4
Indices Bruts (IB)	1012	HEA	HEB	HEC
Indices Majorés (IM)	823	-	-	-
Durée	1 an	3 ans	3 ans	

La hors échelle A (HEA) est accessible après 1 an d'ancienneté dans le 1er échelon, la hors échelle B (HEB) après 3 ans d'ancienneté dans l'échelle A et la hors échelle C (HEC) après 3 ans d'ancienneté dans la hors échelle B. Les hors échelles A, B et C comportent 3 chevrons. Les traitements afférents à chaque chevron sont attribués après un an de perception effective du traitement correspondant au chevron immédiatement inférieur.